



## Protocole COVID spécifique

### AMTTA

Référent COVID : Philippe Lombard

Ces mesures visent à permettre le bon déroulement de la pratique du tir à l'arc, en limitant la propagation de la COVID 19.

- Port du masque **OBLIGATOIRE** pendant le cours à partir de 11 ans (non fournis).
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique pour désinfection régulière (fournis par le club).
- Sens de circulation unique (entrée et sortie différentes).
- Désinfection des poignées, du matériel de prêt, des cibles...entre chaque cours.